

Au boulot ! ... mais à vélo

PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VELO

Le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette.

Il vise à vous accompagner (employeurs publics, privés et associatifs) dans le développement **d'une culture vélo** au sein de vos établissements.

Fondé sur un label « Employeur Pro-Vélo » et des mesures incitatives, le programme vous permettra de déployer des équipements et services « Pro-Vélo » pour **les déplacements domicile-travail** et professionnels de vos collaborateurs, clients et fournisseurs.

En tant qu'employeur, le vélo est un levier clé de votre plan de **mobilité et de votre démarche RSE.**

Le transport à vélo répond à un enjeu écologique majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à une demande forte de vos collaborateurs et futures recrues de votre organisation.

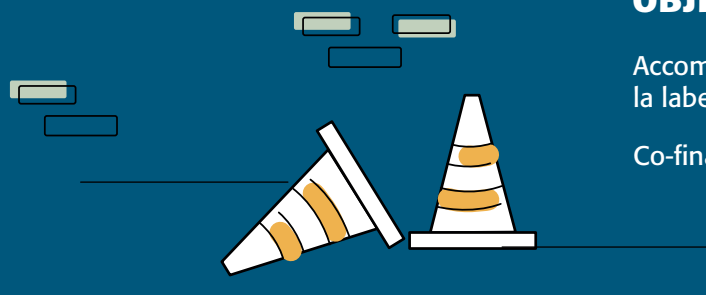


**Une politique cyclable
est un élément essentiel
de votre marque employeur !**

OBJECTIFS :

Accompagner **4 500** établissements vers la labellisation « Employeur Pro-Vélo ».

Co-financer **25 000** stationnements vélo.



Quels bénéfices pour mon établissement/entreprise ?

1 L'accès à des services cofinancés vous permettant de développer l'usage du vélo dans votre établissement :

- Équipements
- Services éducatifs mobilités
- Services techniques
- Prestations de conseil

2 Un accompagnement personnalisé au cours d'une réunion d'1h30 avec conseiller expert sur la mobilité vélo.

3 Un audit vers le label « Employeur Pro-Vélo » pris en charge à 100% par le programme.

Porté par la FUB, le label vise à valoriser les établissements pro-vélo selon 3 niveaux d'avancement : bronze, argent et or.

Le label est décerné pour une période de 3 ans, renouvelable.

Pourquoi améliorer la politique cyclable de mon établissement ?

L'usage du vélo a de nombreux bienfaits :



Baisse
l'absentéisme



Bon
pour la santé



Améliore
la productivité



Économique



Bon allié pour le
respect des gestes
barrières



Écologique

Comment devenir un employeur Pro-Vélo ?

Un parcours en 6 étapes :

1

Réalisation d'un autodiagnostic en ligne permettant d'analyser le niveau de maturité de la politique cyclable de l'établissement

2

Sur la base du résultat de l'autodiagnostic, orientation des actions vélo à mener lors d'une réunion de cadrage

3

Sélection des services et équipements dans le catalogue

4

Réalisation et co-financement des prestations choisies

5

Audit de labellisation par un auditeur agréé

6

Accès à la communauté des employeurs Pro-Vélo pour les établissements labellisés

- **En savoir plus** : Rdv sur employeurprovelo.fr
- **Pour nous contacter** : contact@employeurprovelo.fr

